

APPEL À PROJETS :

Résilience des zones côtières du Sud-Ouest de l'océan Indien

Date de clôture : XXX



CONTEXTE

Les écosystèmes côtiers du Sud-Ouest de l'océan Indien sont remarquables mais vulnérables. Comme ailleurs, les populations côtières des pays membres de la Commission de l'océan Indien (COI) dépendent grandement de ces écosystèmes et subissent de plein fouet les effets du changement climatique. Ainsi, la préservation et la restauration des services rendus par ces écosystèmes peuvent contribuer à améliorer la résilience des populations en zones côtières.



La COI, à travers le projet "Résilience des populations et des écosystèmes côtiers du Sud-Ouest de l'océan Indien" (RECOS), lance un appel à projets régional pour renforcer la résilience des populations et des écosystèmes du Sud-Ouest de l'océan Indien.

ACTIONS ÉLIGIBLES

Actions liées à la gouvernance/la planification des zones côtières, l'observation/la gestion du littoral, la conservation/la restauration des écosystèmes marins et côtiers, les aires marines protégées et l'éducation à l'environnement en zones côtières.

L'appel à projets comprend 2 lots :

- **Lot 1 : Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)**
- **Lot 2 : Recherche et développement sur la résilience des populations et des écosystèmes côtiers**

ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE ?

PERSONNES MORALES

Établies aux Comores, à Madagascar, à Maurice ou aux Seychelles.

ACTEURS NON ÉTATIQUES

Le secteur privé, les partenaires économiques et sociaux y compris les organisations syndicales, les organisations de la société civile.

AUTORITÉS LOCALES

Les villages, les municipalités, les Communes, les Régions, les Districts, les provinces, etc.

INSTITUTS DE RECHERCHE

Les universités, les académies, les centres de recherche, etc.



BUDGET

- Enveloppe globale : 1 000 000 €.
- Montant des subventions Lot 1 : Entre 50 000€ et 150 000€
- Montant des subventions Lot 2 : Entre 100 000€ et 150 000€
- Contribution financière ou en nature du bénéficiaire : 5% minimum.

DURÉE

La durée d'une action doit être comprise entre 18 et 28 mois et sa mise en oeuvre ne peut aller au-delà du 30 juin 2026.

CONTACTEZ-NOUS



(+230) 402 61 00



RECOS@coi-ioc.org



commissionoceanindien.org

En savoir plus :

